

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Juillet 2016

Excusés : Gilbert MANGIN (procuration à Gérard TALIETTI), Christine SGARD (procuration à Jean-Pierre ROUSSEL), Lydie GABRION (procuration à Marie-Claude BLAEVOET).

Secrétaire de séance : Jean-Luc BOUTIN

Approbation du Conseil Municipal du 24/05/2016 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- Process Info : 1 TBI pour le groupe scolaire : 2387.47 €
- Bureau Vallée : 1 armoire + 2 sièges pour le secrétariat : 530.40 €
- Adequat : sécurisation passage clouté devant la mairie : 1259.14 €
- Thermi Conseil : étude thermique ancienne cure : 1300.00 €
- Rollot Dominique : nettoyage toit église : 2649.60 €

DIA 2^{ème} Trimestre 2016 :

Les déclarations d'intention d'aliéner du 2^{ème} Trimestre 2016 ont été présentées au Conseil Municipal.

Délibération concernant le recours au contrat d'apprentissage au 01/09/2016 :

Madame Marine THIRIAT terminant son contrat d'apprentissage au 31/08/2016 avec la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir à un nouveau contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance dès la rentrée 2016/2017 pour une durée de formation de deux ans.

Voté à l'unanimité.

Délibération portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Monsieur le Maire souhaite pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent et pour tous les grades des agents titulaires et stagiaires.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la création d'un poste temporaire au titre d'emplois dits occasionnels pour le camp ados :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste pour une durée d'une semaine pour 35 heures dans le cadre du camp ados. La rémunération sera le SMIC horaire.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le projet d'extension électrification rurale alimentation BT et FT parcelle WEINZAEPFLEN :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre d'une construction d'une maison individuelle Impasse du Frairage, une extension du réseau basse tension est nécessaire.

La participation financière de la commune se monte à 49 % de la dépense TTC soit à la somme de 4459 €. Cette participation sera versée au SMDEV.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le projet d'extension réseau téléphonique suite aux travaux d'alimentation BT et FT parcelle WEINZAEPFLEN :

Toujours dans le cadre de cette construction individuelle Impasse du Frairage, Monsieur le Maire fait part de la participation financière concernant l'extension du réseau téléphonique demandée à la commune qui se monte à 49 % de la dépense TTC soit 1488 €. Cette participation sera versée au SMDEV.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la modulation du tarif des tickets de cantine au 01/09/2016 :

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, il est nécessaire de créer un tarif modulé du ticket de cantine. Le tarif plein reste inchangé, soit 4.30 € le ticket ; pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800, le tarif sera de 4.20 €.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les charges des appartements de la Racine :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des calculs effectués concernant les charges de chauffage pour les appartements de la Racine.

Il en résulte que la commune devra rembourser les sommes suivantes à :

- Monsieur Mickaël TALIELTI : 181.50 €
- Madame Evelyne GUERITOT : 405.20 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'augmentation des loyers :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers, selon le dernier indice de référence connu les loyers suivants :

- Appartement 8 Rue du Tour du Village (loué à Madame THIRIAT) : 350.74 € à compter du 01/07/2016.

- Appartement 10 Rue du Tour du Village (loué à Madame FADE) : 483.75 € à compter du 01/08/2016.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'acceptation d'une indemnisation de l'ONF :

En date du 17 Novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de ne plus accorder l'escompte de 2 % pour le règlement dans les 20 jours concernant les ventes de bois.

En date du 19 Juin 2015, l'ONF facture par erreur à la Scierie Germain Mougenot la somme de 23 607.12 € leur accordant un escompte de 481.78 € qu'elle refuse de rembourser.

L'Office National des Forêts demande l'autorisation d'indemniser lui-même la commune.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la recodification du code de l'urbanisme :

En date du 10 Mai 2016, Monsieur le Préfet nous informe que l'article 171 de la loi ALUR autorise le gouvernement à procéder à une nouvelle rédaction des dispositions du code de l'urbanisme afin d'en clarifier la rédaction et le plan. Depuis le 01 Janvier 2016 sont entrées en vigueur ces nouvelles dispositions.

Il convient de mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer la concordance entre les anciens articles et leur nouvelle dénomination.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'élection de la commission d'appel d'offre :

La nouvelle réglementation applicable aux commissions d'appel d'offre depuis le 01 avril 2016 indique que, pour les communes de moins de 3500 habitants, il convient d'élire au sein du Conseil Municipal à vote secret la commission d'appel d'offres qui doit fait l'objet d'une délibération spécifique.

Président : Monsieur Philippe NOEL – Maire

Titulaires : Messieurs Gérard TALIETTI, Gilbert MANGIN, Gilles PIERRE

Suppléants : Mesdames Patricia VANCON, Peggy LAPOIRIE, Christine SGARD.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les admissions en non-valeur dans le budget eau :

En date du 21 Juin 2016, la Trésorerie d'Epinal demande d'admettre en non-valeur les produits pour une somme totale de 34.45 €.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Le 21 Août 2016, le Fan Club Julien Absalon organise un écran géant pour la course olympique de Julien ABSALON.
- Satisfaction générale concernant le nouveau prestataire des feux d'artifice qui ont eu lieu le 02 Juillet Place du Bexy.
- Une lettre de rappel a été expédiée à quelques administrés ayant des dettes envers la commune. (Montants les plus importants et les plus anciens). Pour les cas les plus épineux, le service contentieux de la Trésorerie d'Epinal effectue le nécessaire.
- Madame Laure KELLER informe le Conseil Municipal que trois contrats à 20 heures ont été réalisés afin de faire face aux absences d'employés communaux.
- Madame Marie-Claude BLAEVOET informe que la Commission Affaires Sociales s'est réunie et qu'elle a décidé de reconduire le repas de la Semaine Bleue le Mardi 04 Octobre.
- Monsieur Gilles BONNE fait un récapitulatif des points les plus importants abordés lors des conseils communautaires : vote du nouveau périmètre adopté à la majorité ; dotation FPIC : 26776 €.
- Des remerciements sont formulés aux bénévoles des Nouvelles Activités Périscolaires.
- L'entreprise PAULUS a entrepris le fauchage des bords de certaines routes communales devenues trop dangereuses.